



NOTE FRUITÉE DU CIVAM BIO 66

Un bulletin d'information bimensuelle



Les photos de la semaine



Les Infos Techniques

ETAT DES NAPPES PHRÉATIQUES DU 66 AU 10 AOÛT 2026

Le suivi actualisé de l'état des nappes phréatiques du Roussillon est disponible sur le site dédié :
https://nappes-roussillon.fr/wp-content/uploads/2026/08/Bulletin_10_aout_2026.pdf

BILANS RÉGIONAUX 2026 DISPONIBLES

Pour suivre l'évolution sanitaire des cultures arboricoles, vous pouvez consulter les BSV régionaux :

BSV Arbo (Midi-Pyrénées)

BSV Arbo (Languedoc Roussillon)

BSV Arbo (PACA)

BSV Amandier (PACA)

BSV Olivier

BSV Amandier

BSV Raisin de table

Dérogation phytosanitaires - Utilisation 120 jours (campagne 2026)

Voici les nouvelles dérogations phytosanitaires de la campagne 2026 :

- DÉROGATION EN AB DU 25/06/2026 AU 23/10/2026 :

NEEMAZAL-T/S : sur Pêcher/Framboisier

- DÉROGATION EN AB DU 15/08/2026 AU 13/12/2026 :

CURATIO sur Olivier

- DÉROGATION EN AB DU 07/09/2026 AU 05/01/2027

ESSEN'CIEL sur Pêcher et abricotier / Pommier et Poirier/
Prunier

- DÉROGATION EN AB DU 15/09/2026 AU 13/01/2027

MICROTHIOL SPECIAL DISPERSS sur Pistachier

BOUILLIE BORDELAISE RSR DISPERSS NC sur Pistachier

- DÉROGATION EN AB DU 12/10/2026 AU 09/02/2027

ESSEN'CIEL sur Oliviers

Les Activités du Pôle Arbo du CB66 :

MOUCHE DE L'OLIVE : VIGILANCE RENFORCÉE EN CETTE FIN DE CAMPAGNE

Les relevés de terrain montrent une **forte augmentation des captures de mouche** de l'olive depuis plusieurs semaines. Dans plusieurs secteurs, cette hausse s'accompagne d'une progression rapide des **dégâts sur fruits : piqûres de ponte, développement larvaire et apparition de symptômes de dalmaticose**.

Pour les vergers dont la récolte est prévue dans plus de 3 semaines / 1 mois, il est important de **maintenir la protection jusqu'à la récolte**. Les prochaines semaines seront déterminantes pour préserver le potentiel de récolte et limiter les pertes de fruits liées à la mouche et aux maladies associées.

Ce n'est pas le moment de relâcher la surveillance : c'est la dernière ligne droite.

Focus sur la dalmaticose :

La dalmaticose est une maladie causée par un champignon. Elle se manifeste par une tache brune circulaire légèrement enfoncée dans l'olive. Les fruits atteints se dessèchent progressivement, se momifient puis chutent prématurément.. Le champignon pénètre principalement par les blessures provoquées lors des piqûres de la mouche de l'olive (et par les blessures suite aux impacts de grêle). Ainsi, plus la pression de mouche est importante, plus le risque de développement de la dalmaticose augmente. Les dégâts peuvent être importants et entraîner des pertes significatives de récolte et la qualité des huiles.

STRATÉGIES DE PROTECTION MOUCHE DE L'OLIVE (ET DALMATICOSE)

Renouveler les protections

Les barrières minérales doivent être renouvelées lorsque :

- Les barrières ont été lessivés par la pluie ;
- Les barrières ont été fortement érodés par le vent ;
- plus d'un mois s'est écoulé depuis la dernière application ;
- la couverture des fruits n'est plus suffisante.

Une bonne couverture des olives reste essentielle pour limiter les piqûres de la mouche et, par conséquent, le développement de la dalmaticose.

ATTENTION AUX DAR (Délais Avant Récolte) !

Stratégies de lutte :

Barrière minérale

- Constitue la base de la protection
- Réduit l'attractivité des fruits pour la mouche et limite les pontes.
- Permet également de réduire le risque de dalmaticose en limitant les blessures.

Adulticides : Synéis

- À envisager en cas de forte augmentation des captures dans les pièges
- À raisonner en complément lorsque les barrières minérales ne suffisent plus à éviter les dégâts sur fruits.
- Vérifier systématiquement les conditions d'emploi et les délais avant récolte (DAR).

Liste des produits autorisés : Cahier de l'oléiculteur 2026
<https://www.franceolive.fr/categorie/agronomie/cahier-de-l-oleiculteur>

Suivi des populations : Vous pouvez suivre les dynamiques de population via l'application Oléiculteur : <https://oleiculteur.franceolive.fr/recherche>

Infos sur l'application : <https://www.franceolive.fr/categorie/agronomie/application-oleiculteur>

Une question ? N'hésitez pas à contacter la conseillère arboriculture Anaïs BASCOUL au 06 23 59 35 87 ou anaïs.bascoul@bio66.com

Contexte sanitaire :

Les épisodes orageux récents et ceux annoncés dans les prochains jours créent des conditions très favorables aux contaminations et au développement des maladies du feuillage. L'association d'une humidité importante et de températures douces actuelles augmente fortement le risque.

Œil de paon :

- Symptômes : taches rondes avec halo sur la face supérieure des feuilles.
- Incubation : 2 semaines à 2 mois → les symptômes visibles aujourd'hui proviennent probablement des orages de début août ou septembre.
- Conséquence : défoliation importante ☒ perte de vigueur des arbres

Cercosporiose :

- Symptômes : feutrage gris/noir sur la face inférieure.
- Incubation : 8 à 12 mois → les symptômes actuels peuvent provenir de l'automne 2025 ou du printemps 2026. Le printemps 2026 ayant été très pluvieux, une forte sortie de symptômes est attendue dans les jours ou semaines à venir.
- Conséquence : défoliation importante à perte de vigueur des arbres

Préconisations :

Renouvellement des protections : Renouvelez la protection dès que le dernier traitement a été lessivé par plus de 20 mm de précipitations ou qu'il date de plus d'un mois, car les conditions actuelles favorisent fortement les contaminations.

Interventions préventives : Privilégiez des applications préventives de cuivre avant les épisodes humides annoncés, afin de limiter de nouvelles contaminations. Le cuivre peut être appliqué en mélange avec les barrières minérales à base d'argile, permettant de combiner protection contre les maladies foliaires et maintien de la protection contre la mouche de l'olive en un seul passage. **.ATTENTION AUX DAR (Délais Avant Récolte) !**

Se référer au cahier de l'oléiculteur 2026 : <https://www.franceolive.fr/categorie/agronomie/cahier-de-l-oleiculteur>. Appliquez le cuivre à la dose minimale efficace (1 kg de cuivre métal/ha) tout en respectant la limite de 28 kg/ha sur 7 ans, afin de préserver la durabilité de la protection

Usage du Curatio : Le Curatio peut être utilisé sous dérogation entre le 15 août et le 13 décembre 2026, dans la limite de trois applications, pour renforcer la protection en période de forte pression. Pour plus d'infos, consulter la dérogation plus haut.

.ATTENTION AUX DAR (Délais Avant Récolte) !

Une question ? N'hésitez pas à contacter la conseillère arboriculture Anaïs BASCOUL au 06 23 59 35 87 ou anais.bascoul@bio66.com

COCHENILLE DIASPINE "ACUTASPIS PAULISTA" EN OLÉICULTURE : VOTRE RETOUR EST ESSENTIEL !

Un foyer de cochenille *Acutaspis paulista* a été identifié dans les Pyrénées-Orientales et nous avons besoin de votre aide pour suivre l'évolution de ce ravageur émergent. Que vous observiez sa présence sur votre exploitation ou non, votre réponse est précieuse : une réponse négative est aussi une réponse utile pour mieux comprendre sa répartition et son développement.

Le questionnaire est anonyme et n'aura aucune conséquence pour votre exploitation. En revanche, les données collectées par la Chambre d'agriculture du Var sont indispensables pour documenter l'évolution de ce bioagresseur, orienter la recherche et démontrer les besoins de la filière auprès des financeurs afin de mobiliser des moyens d'accompagnement pour les producteurs.

Quelques minutes suffisent pour contribuer à une meilleure connaissance de ce ravageur et préparer les actions de demain. Répondez dès maintenant au recensement, même si vous ne constatez aucun symptôme sur vos oliviers :

[https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?](https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?id=I5GK4XsCCkis6wvl_bQpINhszgwxcQdPjV6CwNyPP95UN0dJSEhXT0ILMjRWMTY2TDJZVlpNW)

[id=I5GK4XsCCkis6wvl_bQpINhszgwxcQdPjV6CwNyPP95UN0dJSEhXT0ILMjRWMTY2TDJZVlpNW
FRLQS4u&route=shorturl](https://forms.cloud.microsoft/pages/responsepage.aspx?id=I5GK4XsCCkis6wvl_bQpINhszgwxcQdPjV6CwNyPP95UN0dJSEhXT0ILMjRWMTY2TDJZVlpNW&route=shorturl)

Pour plus d'informations, contactez Anaïs BASCOUL : 06 23 59 35 87 et
anais.bascoul@bio66.com

Avec le début de la période de sensibilité des agrumes et les conditions favorables au développement des populations de cératite (*Ceratitis capitata*), la **protection des vergers doit être mise en place dès maintenant**. Une intervention précoce permet de limiter les infestations avant que les populations n'atteignent des niveaux susceptibles de provoquer des dégâts importants sur fruits.

- **Mettre en place la surveillance**

Sur les vergers productifs, l'installation d'un ou plusieurs pièges de surveillance est indispensable afin de suivre l'évolution des populations et d'adapter la stratégie de protection.

Pour les producteurs ayant récupéré des Decis Trap® de la campagne pêche, une vigilance particulière est nécessaire. Leur **durée théorique d'efficacité étant d'environ 150 jours**, leur pouvoir attractif et insecticide peut être fortement réduit en cette fin de saison.

- **Piégeage massif**

Dans les secteurs à risque ou les vergers régulièrement touchés, le piégeage massif doit être déployé dès à présent afin de réduire la pression avant les premiers dégâts pour une protection optimale.

Préconisations :

- 80 pièges par hectare ;
- un renforcement du dispositif sur les bordures du verger ;
- une installation avant l'augmentation importante des populations.

Pour plus d'informations sur ce dispositif : <https://ephy.anses.fr/ppp/decis-trap>

- **Intervention avec SYNEIS APPAT**

À partir du stade 79 et jusqu'au stade 87, lorsque les observations révèlent une activité significative de la cératite (environ six mouches par piège et par jour ou une augmentation marquée des captures d'une semaine à l'autre), une intervention avec SYNEIS APPAT peut être envisagée.

Gestion du risque de résistance

Les périodes d'application s'étendent d'août à novembre. Afin de préserver l'efficacité des solutions disponibles, les traitements ne doivent pas cibler plus de deux générations de mouche méditerranéenne des fruits par an et un intervalle minimum de sept jours doit être respecté entre deux applications.

Informations réglementaires et techniques : <https://ephy.anses.fr/ppp/syneis-appat>

Une question ? N'hésitez pas à contacter la conseillère arboriculture Anaïs BASCOUL au 06 23 59 35 87 ou anais.bascoul@bio66.com

Commande groupée de haies champêtres 2027

Vous souhaitez participer à la commande groupée de plants de haies champêtres 2027 ?

Répondez dès maintenant à ce questionnaire afin de recevoir personnellement le lien d'inscription à la prochaine commande entre janvier et mars 2027.

Votre avis nous intéresse également ! Vous avez déjà planté une ou plusieurs haies sur votre ferme ? Certaines essences donnent particulièrement de bons résultats ? Vous identifiez au contraire des espèces qui manquent aujourd'hui et qui pourraient mieux répondre à vos besoins agronomiques, environnementaux ou de production ?



Prenez quelques minutes pour partager votre expérience de terrain :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc91YcfAJnsb0ATM3dMZViJDZn13FPvDpOX1Z5kQHNF3suwrg/viewform?usp=dialog>

Les réponses permettront d'accompagner la pépinière départementale dans l'adaptation de son offre à vos attentes. L'objectif est de proposer, lors des prochaines campagnes de plantation, des essences toujours plus adaptées aux réalités et aux besoins du territoire.

- ✓ Faire remonter les essences qui fonctionnent bien chez vous
- ✓ Identifier de nouveaux besoins et de nouvelles espèces à intégrer
- ✓ Contribuer à l'amélioration des futures commandes de plants
- ✓ Faire entendre la voix des producteurs et productrices bio du département

Toutes les suggestions seront étudiées avec attention afin d'identifier les besoins prioritaires du territoire.



Merci pour votre contribution !



Inscrivez-vous à la journée technique “Diversification en pistachier bio”

Jeudi 26 octobre 2026.

Lieu à confirmer (secteur de Baixas pressenti)

Vous vous interrogez sur l'intérêt de développer un atelier de pistachier bio sur votre exploitation ?

Participez à cette journée technique gratuite, ouverte à toutes et tous, pour obtenir des réponses concrètes et échanger sur les perspectives de cette culture dans les Pyrénées-Orientales.



Au programme :

- Comprendre les exigences agronomiques du pistachier bio,
- Identifier les conditions de réussite d'un projet de plantation,
- Évaluer la viabilité économique de cette diversification,
- Faire le point sur les perspectives de développement d'une filière pistache bio dans les Pyrénées-Orientales,
- Échanger avec des spécialistes et d'autres producteurs et productrices intéressés.es par cette culture.

Participation gratuite mais **Inscription obligatoire en envoyant un texto ou un mail à Anaïs BASCOUL au 06 23 59 35 87 ou anais.bascoul@bio66.com**



Attention : le **maintien de cette journée dépend du nombre d'inscriptions**. À ce jour, les inscriptions restent insuffisantes et l'événement pourrait être annulé faute de participant.es. Si le sujet vous intéresse ou si vous envisagez une diversification de votre exploitation, ne tardez pas à vous inscrire !



Vous vous posez des questions sur la diversification de votre exploitation ?

Vous envisagez de planter des oliviers, des amandiers, des agrumes ou des pistachiers ? Vous souhaitez mieux comprendre les opportunités offertes par ces productions, leurs exigences techniques, les investissements à prévoir ou encore leurs débouchés commerciaux ? Ces webinaires gratuits sont faits pour vous ! Ils vous permettront de découvrir les principaux facteurs de réussite d'un projet de diversification, de bénéficier de retours d'expérience et d'échanger directement avec des spécialistes de ces filières.

Que votre projet soit déjà bien avancé ou encore au stade de la réflexion, ces rencontres vous apporteront des éléments concrets pour évaluer la faisabilité de votre projet et construire votre stratégie de diversification.

N'hésitez pas à vous inscrire pour recevoir les informations de connexion et participer à ces échanges dédiés aux viticulteurs et viticultrices souhaitant diversifier leur activité.

29 octobre 2026 à 16 h :

Diversification en oliviers et amandiers

5 novembre 2026 à 16 h :

Diversification en agrumes et pistachiers



Actualités

Plan CASI sécheresse 2026 : pensez à déposer votre demande d'aide (Chambre Agriculture des PO)

Suite aux impacts de la sécheresse et des épisodes caniculaires de 2026, un dispositif d'aide exceptionnel à la trésorerie des exploitations agricoles a été mis en place dans le cadre du plan CASI (Climat, Adaptation, Sécheresse, Incendies). Les demandes doivent être effectuées avant le 22 octobre 2026.

Consultez les critères d'éligibilité, les modalités de dépôt et les contacts d'accompagnement dans l'article de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales :

Consultez les critères d'éligibilité, les modalités de dépôt et les contacts d'accompagnement dans l'article de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

Fonds d'urgence pour les exploitations touchées par l'incendie de Trévilach (Chambre Agriculture des PO)

Les exploitations agricoles ayant subi des pertes suite à l'incendie de Trévilach peuvent bénéficier d'un fonds d'urgence mis en place par l'État dans le cadre du fonds de réarmement agricole. Ce dispositif vise à accompagner les exploitations confrontées à des difficultés économiques en indemnisant les pertes de récolte ainsi que les pertes de fonds liées à la dégradation ou à la destruction des moyens de production. Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **22 octobre 2026**.

Consultez les conditions d'éligibilité, les modalités de dépôt et les contacts utiles dans l'article de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

Restrictions d'usage de l'eau : restez informés (Chambre Agriculture des PO)

Les restrictions d'usage de l'eau évoluent régulièrement en fonction de l'état de la ressource. Pour connaître les mesures actuellement applicables à votre commune, aux usages agricoles ainsi que les éventuelles évolutions réglementaires, la Préfecture des Pyrénées-Orientales met à disposition un espace dédié regroupant les arrêtés préfectoraux en vigueur, les cartes des zones d'alerte, les bulletins hydrologiques et une foire aux questions régulièrement mise à jour :

[ICI](#)

Toutes nos actions sont rendues possibles grâce à l'engagement de nos adhérents.

Merci